

Assemblée Générale de la Fédération Française d'Aviron du 16 mars 2019

Rapport du Trésorier Exercice 2018

Comme les années précédentes, vous avez reçu dernièrement les documents financiers arrêtés au 31 décembre 2018, à savoir :

- bilan actif et passif
- compte de résultat
- annexe aux comptes annuels,

ainsi qu'un état reprenant sous forme analytique les produits et les charges de l'année 2018 en comparaison d'une part avec le budget 2018 voté lors de l'Assemblée Générale de Boulogne Billancourt et d'autre part le Budget ajusté présenté au Comité Directeur du mois de juin (budget 2018 modifié compte tenu notamment de la connaissance du montant réel de la subvention du Ministère, de l'évolution des licences, des dépenses déjà engagées, etc....) Ce budget ajusté nous sert de référence tout au long de la fin d'exercice.

L'exercice 2018 se solde par un excédent net de recettes sur les dépenses de 13 662 euros. Pas d'impôt sur les Sociétés cette année compte tenu d'un Crédit d'Impôt Recherche de 12 556 euros et du CICE (Crédit d'Impôt pour la compétitivité et l'emploi) de 27 979 euros. Ces deux montants nous seront remboursés par le Trésor public.

Je vais vous épargner la lecture de tous les chiffres du bilan et du compte de résultat et ne faire que quelques commentaires.

La ligne « Provisions pour risques » figurant au passif du bilan, soit la somme de 140 454 euros, correspond :

- à la provision d'un montant de 87 991 euros dans le cadre du licenciement pour inaptitude médicale de Noémie Morin, l'affaire a été plaidée en bureau de jugement au Conseil de Prud'hommes le 8 février 2018, nous avons été condamnés à verser 19 294 euros au seul motif de non recherche sérieuse de reclassement. Nous avons décidé de faire appel de cette décision, la date de cet appel n'est toujours pas connue à ce jour.
- à la provision d'un montant de 52 463 euros dans le cadre de la contribution versement de transport en Ile de France pour les années 2016, 2017 et 2018. Nous considérons remplir les conditions d'exonération de ce versement mais dans le doute nous avons préféré constituer cette provision.

La ligne « Provision pour charges » figurant au passif du bilan représente la provision d'« Indemnité de départ à la retraite », provision qui a pour objet de ne pas pénaliser les budgets futurs par des départs en retraite prévisibles. Elle est en diminution du fait du départ de salariés ayant une ancienneté importante.

Le poste « Fonds dédiés » figurant au passif du bilan qui présente un solde de 130 000 euros, correspond aux subventions suivantes :

- 40 000 euros pour un projet sur un nouveau bateau découvert financé par le CNDS,
- 90 000 euros pour un projet d'optimisation de la performance paralympique de Tokyo 2020 financé par le Ministère des Sports,

Nous avons acquis pour 456 658 euros d'immobilisations alors que les cessions ont porté, en valeurs d'acquisitions, sur 253 540 euros d'immobilisations dont ont principalement bénéficié les clubs dans le cadre des opérations matériels réformés. La dotation aux amortissements est de 556 169 euros alors que les amortissements du matériel cédé sont de 250 104 euros.

L'actif immobilisé net du bilan se trouve ainsi en diminution.

L'augmentation de 3 800 euros du poste « Autres Immobilisations financières » correspond à l'entrée au Capital de SVIF (Sport Voyages International Fédération) par l'acquisition de 100 parts.

Le poste « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » correspond au solde de l'emprunt sur 15 ans que nous avons contracté auprès de la BNP afin de financer l'acquisition en 2007 de notre siège fédéral, soit la somme de 301 684 euros dont 222 745 euros à rembourser à plus d'un an.

Le poste « Produits constatés d'avances » contient d'une part les licences 2019 encaissées à compter du 1^{er} septembre 2018, soit la somme de 1 692 922 euros en augmentation par rapport à l'année dernière à la même époque et d'autre part la somme de 400 000 euros correspondant au solde du Plan bateaux pour 2019 et 2020 reçus du Ministère des Sports en 2018.

L'augmentation de la trésorerie provient du solde du Plan bateaux 2019 et 2020 reçu du Ministère des Sports en 2018.

Enfin dernière remarque, dans le compte de résultat, en charge d'exploitation, les aides directes (sans affectation) versées par la fédération (moteurs, coques, ristourne aux ligues, aides à l'emploi, etc...) apparaissent sur la ligne intitulée « Subventions accordées par l'association ». L'ensemble de ces aides représente la somme de 574 990 euros (Mécénat CNR, Rowingboard et primes à la performance déduits) contre 535 666 euros l'exercice précédent soit une augmentation de plus de 7%.

Venons-en maintenant au tableau analytique qui représente l'ensemble des charges et des produits de la Fédération.

Comme précédemment, pour vous épargner la lecture de tous les chiffres, voici quelques commentaires.

Fonctionnement

Dans les produits :

Le projet de budget 2018 a été bâti sur une augmentation de 1% du nombre de licences A et U, 2% du nombre de licences D, 5% du nombre de licence I et ce par rapport au réalisé au 31 août 2017, plus 300 licences BF, soit un total espéré de 47 656 licences.

Nous avons fini la saison avec une diminution des licences A de 4.71%, une diminution des licences U de 3.22%, une diminution des licences D de 5.10%, une diminution des licences BF de 1.83% et une augmentation des licences I de 37% soit un total de 45 395 licences d'où une diminution moyenne de 3.51% par rapport au 31 août 2017.

Par rapport au budget 2018 il ressort un manque à gagner de 74 667 euros net (92 732 euros – 18 065 euros de diminution de la ristourne aux Ligues).

Le livre aviron 2018 s'est vendu à aujourd'hui à 942 exemplaires, en diminution de, 13% par rapport à 2017, 25% par rapport à 2015 et 2016, et 36% par rapport à 2014. Attention aujourd'hui la vente du livre ne couvre plus le coût de celui-ci, quid de son avenir ? Au-delà de la beauté de ce

livre, je rappelle que c'est également un outil de promotion de notre sport auprès notamment de tous nos partenaires et nos autorités de tutelles.

La diminution de ce poste provient aussi de l'ajustement des ventes de produits Avifit.

L'augmentation des produits divers provient principalement de la reprise de charges à payer d'honoraires des affaires Labrosse et Bourdeu pour 13 812 euros et d'un ajustement de récupération de la TVA pour 5 811 euros.

Enfin reprise de la provision de 47 500 euros sur l'affaire Bourdeu suite à notre condamnation en Appel à verser la somme charges comprises de 33 202 euros, ajustement de la provision Morin pour 2 713 euros et reprise de la provision Contribution transport IDF 2015 pour 17 539 euros. Le dossier Morin reste en cours, toujours pas de date fixée pour l'appel.

Dans les charges :

Globalement économies substantielles sur le fonctionnement fédéral, 5 000€ de moins sur l'AG de Boulogne-Billancourt par rapport au budget, 12 000€ de moins sur les bureaux et comités directeurs par rapport au budget et 14 000€ de moins pour les commissions par rapport au budget.

La diminution du poste salaire par rapport au budget provient du fait que nous avons prévu une embauche en 2018 qui a été effectuée en 2019.

Depuis 2009 une grande partie des charges de personnel, imputée en fonctionnement, est affectée à chacun des postes concernés afin de dégager le coût réel de chacune des actions fédérales, 76% de la masse salariale a été affectée.

L'augmentation de la ligne Promotion et partenariat provient de la dotation vêtements Lacoste pour 59 510 euros compensée pour le même montant en partenariat Lacoste et de l'augmentation des frais de production des Championnats.

L'augmentation des Charges diverses provient du coût de la condamnation dans l'affaire Bourdeu soit la somme de 33 202 euros.

La dotation aux provisions correspond à la contribution versement de transport en Ile de France pour l'année 2018.

Toutes les autres lignes de dépenses du réalisé au 31 décembre 2018, comme vous pouvez le constater sur le document en votre possession, correspondent au budget AG.

Promotion du sport grand nombre

Dans les produits :

Nous avons obtenu du Ministère des Sports pour l'année 2018 une subvention de 295 000 euros.

Nous avons obtenu du CNDS 38 500 euros pour le soutien aux retransmissions de deux Championnats au lieu d'un prévu.

Les droits d'engagements sont composés d'une part des droits d'engagements pour les championnats nationaux à hauteur de 82 030 euros et d'autre part des droits d'engagements aux Championnats de France d'Aviron Indoor soit la somme de 23 232 euros.

La diminution de la ligne Produits autres provient de la vente des Rowingboard pour un montant de 20 000 euros au lieu de 50 000 euros prévus au budget.

Toutes les autres lignes de produits du réalisé au 31 décembre 2018 n'appellent pas de commentaire particulier.

Dans les charges :

Le poste Structuration territoriale comprend les aides aux achats de blousons arbitres, les incitations licences pour les nouveaux clubs, les aides sur le matériel initiation, les coques, les moteurs, la ristourne aux ligues.

Cette ligne comprend aussi le mécénat de la CNR sur les clubs de la Vallée du Rhône à hauteur de 95 000 euros ainsi que les achats de Rowingboard.

La diminution de ce poste par rapport au budget provient des achats de Rowingboard pour 20 000 euros contre 50 000 euros prévus au budget, de la diminution de la ristourne sur les licences aux Ligues pour 18 065 euros, le reste de la diminution provient exclusivement de la diminution des affectations.

Le poste Actions de développement comprend les actions Scolaires et Universitaires notamment l'opération Rame en 5^{ème}, les opérations Tous publics (L'Aviraïd, Fête du nautisme, Randonnées, Vignettes VNF ...), la Coupe de France des Régions.

La diminution de ce poste provient principalement d'une diminution des dépenses sur la Coupe des Régions à hauteur de 12 000 euros, sur l'Aviraïd pour 7 000 euros, le reste de la diminution provient exclusivement de la diminution des affectations.

L'augmentation de la ligne Organisations provient des frais de retransmissions qui ont coûtées 54 000 euros de plus que prévu mais avec une retransmission de plus. Cette somme est compensée par une facturation au CNOSF et à France TV d'un montant de 27 668 euros et une subvention supplémentaire du CNDS de 18 500 euros.

L'augmentation de la ligne Actions Mer, banc fixe et Indoor proviennent exclusivement des affectations effectuées pour la première fois.

Toutes les autres lignes de charges du réalisé au 31 décembre 2018 n'appellent pas de commentaire particulier.

Sport Haut niveau

Dans les produits :

Nous avons obtenu au cours de l'année une aide complémentaire de 130 000 euros par le Ministère des Sports ce qui porte la subvention globale pour le Haut Niveau à 2 350 000 euros.

Cette aide complémentaire ciblée en faveur du paralympisme a été utilisée sur 2018 à hauteur de 40 000 euros, le solde soit 90 000 euros sera utilisé en 2019 et se retrouve donc en fonds dédiés en charge.

Toutes les autres lignes de produits du réalisé au 31 décembre 2018 n'appellent pas de commentaire particulier.

Dans les charges :

Il est à noter que dans le cadre de la Préparation des collectifs 2020 et 2024, les coûts des stages et des compétitions ont été parfaitement maîtrisés. Nous travaillons toujours en étroite collaboration avec la direction technique nationale tout au long de l'année afin de rester dans des dépenses acceptables.

L'augmentation de la ligne Stages et compétitions Handi provient d'une part de l'augmentation du collectif et d'autre part de dépenses supplémentaires suite à l'aide complémentaire obtenue du Ministère.

La ligne Formation et aides personnalisées comprend d'une part les primes à la performance FFA et d'autre part les aides à la formation pour les athlètes.

L'augmentation de la ligne Mission d'aide à la performance provient de plus d'actions de préparation mentale.

Toutes les autres lignes de charges du réalisé au 31 décembre 2018 n'appellent pas de commentaire particulier.

Prévention par le sport

Nous avons obtenu du Ministère des Sports pour l'année 2018 une subvention de 203 918 euros.

Comme depuis de nombreuses années l'encadrement médical a été très présent sur les stages.

Pas d'autre remarque particulière.

Promotion des métiers du sport :

La diminution du poste Promotion des métiers du Sport provient principalement de la diminution des affectations.

Pas d'autre remarque particulière.

Partenariat et Mécénat :

La subvention globale 2017 du Ministère hors « Aides personnalisées » représente la somme de 2 898 918 euros contre à périmètre égal 2 746 726 euros l'année précédente soit une augmentation de 5,54%.

Le mécénat de la Fondation Française des Jeux a été de 70 000 euros.

Le partenariat CNR a été de 260 000 dans le cadre d'une convention jusqu'en 2024, auquel s'ajoute 100 000 euros de mécénat reversé aux clubs de la Vallée du Rhône et au Pôle France de Lyon.

Le partenariat MAIF a été de 500 000 euros en diminution de 83 333 euros par rapport à 2017 à laquelle s'ajoute la fin du partenariat complémentaire d'un montant de 100 000 euros dans le cadre de la Coupe de France MAIF des Liges qui a été supprimée, soit une diminution globale de 183 333 euros.

Enfin pour terminer, je voudrais remercier les personnes qui ont œuvré à la réalisation des documents qui vous sont soumis, le personnel comptable de la fédération représenté ce jour par Isabelle DUBUC, notre commissaire aux comptes la société KPMG qui est représentée ce jour par Monsieur Alexandre de Froissard, la Direction technique nationale, ainsi que nos vérificateurs aux comptes ici présents.

Je tiens également à remercier tout le personnel fédéral, ainsi que mes collègues du bureau et du comité directeur.

Merci de votre attention, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Didier MARCHANDEAU
Trésorier Général